

45,215 voix (70,722 votants). Il fit partie de plusieurs commissions, évita de se compromettre avec les conservateurs les plus décidés, et vota : tantôt avec la droite, tantôt avec la gauche, 26 mai 1848, pour le bannissement de la famille d'Orléans; 9 août, pour le rétablissement du cautionnement; 26 août, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; 1<sup>er</sup> septembre, pour le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, contre l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, contre l'amendement Grévy; 2 novembre, contre le droit au travail; 25 novembre, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac; 28 décembre, pour la réduction de l'impôt du sel; 12 janvier 1849, contre la proposition Râteau; 21 mars, contre l'interdiction des clubs; 16 avril, contre l'expédition de Rome; 2 mai, contre l'amnistie des transportés; 11 mai, contre la mise en accusation du président et de ses ministres.

Non réélu à l'Assemblée législative, il revint au barreau de Poitiers, fut deux fois choisi comme bâtonnier de son ordre, puis nommé doyen de la Faculté de droit. Le 24 mai 1869, il se présenta avec l'appui de l'administration comme candidat au Corps législatif, en concurrence avec Thiers, dans la 3<sup>e</sup> circonscription de la Vienne, qui l'élut par 12,519 voix sur 20,222 votants et 26,417 inscrits. Il siégea parmi les membres du tiers-parti libéral, signa avec eux la demande d'interpellation dite des 116, qui portait « sur la nécessité de donner satisfaction aux sentiments du pays, en l'associant d'une manière plus efficace à la direction de ses affaires. » La constitution d'un ministère « responsable » ayant suivi de près cette manifestation parlementaire, M. Bourbeau fut appelé, le 17 juillet 1869, à entrer dans le cabinet remanié qui eut la mission d'établir le gouvernement sur de nouvelles bases, analogues à celles indiquées par l'interpellation. Il prit le portefeuille de l'Instruction publique en remplacement de M. Duruy. Mais son passage au ministère fut aussi court que peu brillant : l'avènement de M. Bourbeau aux affaires avait excité la verve des petits journaux, qui lui reprochaient à l'envi de « manquer de prestige ». A l'Assemblée, un groupe de 116 députés, formé dans les premiers jours de décembre, et persistant à réclamer « l'application loyale du régime parlementaire », proposa, en opposition à la marche du cabinet dont faisait partie M. Bourbeau, un programme de réformes libérales que les ministres ne crurent pas pouvoir accepter : ils se retirèrent, le 27 décembre; le ministère Emile Ollivier fut alors formé, et M. Bourbeau eut pour successeur M. Segris. Promu, par compensation, commandeur de la Légion d'honneur, il continua de siéger au Corps législatif jusqu'au 4 septembre 1870, et fut rapporteur, en mars, de la proposition Jules Simon, relative à l'abolition de la peine de mort. C'est à M. Jules Simon, devenu à son tour ministre de l'Instruction publique, que M. Bourbeau dut de retrouver sa chaire à la Faculté de Poitiers, le 29 juillet 1871. Etranger à la politique militante depuis le 4 septembre, il se bornait à l'exercice de ses fonctions de professeur, quand les conservateurs de la Vienne le choisirent pour leur candidat au Sénat le 30 janvier 1876 : il fut élu par 294 voix sur 330 électeurs, prit place à droite, et vota notamment, pour la dissolution de la Chambre des députés en juin 1877. Il intervint dans la discussion du projet de loi Delsol sur le douaire de l'époux survivant. On doit à M. Bourbeau jurisconsulte, la publication et la continuation du *Traité de procédure civile* de Boncenne.

**BOURBON.** — Voy. ANGOULÈME (DUC D')

**BOURBON.** — Voy. BERRY (DUC DE)

**BOURBON.** — Voy. CHARLES X.

**BOURBON.** — Voy. CONDÉ (PRINCE DE).

**BOURBON-BUSSET** (FRANÇOIS-LOUIS-JOSEPH, COMTE DE), pair de France, né à Paris, le 4 février 1782, mort à Paris, le 14 décembre 1855, appartenait à une ancienne famille, dont l'origine remonte à saint Louis; son père était lieutenant-général. Il fit ses études au collège militaire d'Éliat, servit quelque temps dans la cavalerie blanche de Saint-Domingue, et fut admis, comme lieutenant, au régiment des cheval-légers belges (1806), qui devint plus tard le 27<sup>e</sup> chasseurs à cheval. Capitaine en 1807, il fit les campagnes d'Allemagne, de Prusse et de Pologne, passa, en 1809, à l'armée d'Espagne, et se distingua à Talavera et à Albuera. Tombé aux mains des Anglais pendant cette dernière bataille, il resta un an sur les pontons, et revint prendre part à la guerre de France, en qualité de chef d'escadron. Après l'abdication de Napoléon, le comte de Bourbon-Busset se rallia à l'ancienne dynastie, fut nommé colonel aide-major des gendarmes du roi (1814), maréchal de camp (18 mars 1815), et, après avoir exercé deux fois les fonctions d'inspecteur général de la cavalerie, reçut, en 1821, le commandement d'une subdivision militaire. Le 23 décembre 1823, il fut nommé pair de France : tous ses votes, jus qu'en 1830, furent acquis au pouvoir. Chef d'état-major général de la garde royale à l'armée d'Espagne (1823), il gagna à la suite de cette campagne le grade de lieutenant-général (22 mai 1825). Peu de temps après, il commanda une division au camp de Saint-Omer, puis à celui de Lunéville. Il resta fidèle à la branche aînée, résigna, en juillet 1830, son titre de pair de France, et sollicita son admission à la retraite qui fut définitivement réglée le 24 janvier 1835. Il était commandeur de la Légion d'honneur depuis le 31 décembre 1815.

**BOURBOTTE** (PIERRE), membre de la Convention nationale, né à Vaux (Yonne), le 5 juin 1763, mort à Paris, le 16 juin 1795, était administrateur dans l'Yonne, quand il fut élu par ce département, le 7 décembre 1792, membre de la Convention. Il siégea à la Montagne, se fit remarquer par son ardeur révolutionnaire, et demanda, le 16 octobre 1792, une sentence de mort contre le roi et sa famille. Dans le procès de Louis XVI, au 3<sup>e</sup> appel nominal, il répondit : « Quand les armées prussiennes étaient aux portes de cette ville, quand le carrousel fumait encore du sang que le tyran des Tuileries venait d'y faire couler; quand un cri général, sorti de toutes les extrémités de l'empire, appelait la vengeance nationale sur la tête de Louis, fidèle à un serment que je venais de prêter, encore tout plein d'un sentiment d'une juste horreur contre la tyrannie, entouré des mêmes plaintifs de toutes les victimes immolées pour la défense de la liberté, le premier j'invoquai révolutionnairement une sentence de mort contre les prisonniers du Temple. Mon opinion n'est susceptible d'aucune versatilité, et je n'aurai jamais l'art de l'exprimer d'une manière évasive. »

« Au lieu de nous former en tribunal révolutionnaire comme je le désirais à cette époque, vous crûtes qu'il fallait donner une plus grande solennité à ce procès, et vous l'avez enveloppé

des formes judiciaires les plus imposantes. Le résultat de ce procédé vient de vous faire déclarer unanimement Louis convaincu de haute trahison et d'attentat contre la liberté et la sûreté générale de l'Etat. Laisser vivre un traître quand la loi le condamne et qu'on doit le frapper est un crime aux yeux des peuples libres. Je vote pour la mort.» — Il vota de même contre l'appel au peuple et contre le sursis, et réclama la mise en jugement de la reine. Il se joignit à Albitte et à Chabot qui s'opposèrent à l'exécution du décret rendu contre les auteurs des massacres de septembre. Envoyé par la Convention à Orléans afin d'y examiner la conduite des chefs de la légion germanique, accusés d'incivisme, il passa ensuite dans la Vendée, où il donna des preuves de courage personnel. A la prise de Saumur par les Vendéens, son cheval ayant été tué sous lui, Bourbotte, entouré d'ennemis, se défendit seul, et tua plusieurs hommes; il allait succomber lorsque Moreau, alors simple officier, arriva à temps avec quelques soldats, et parvint à le délivrer. Dans une autre affaire, étourdi par un coup de crosse qu'il venait de recevoir sur la tête, il revint à lui, souleva d'une main le fusil du soldat qui l'ajustait, et de l'autre fend avec son sabre le front de celui qui allait lui donner la mort. « Ce farouche héros des champs de bataille, a écrit l'historien des *Derniers Montagnards*, M. Jules Claretie, était d'ailleurs le plus gai et le plus confiant des hommes. Il avait recueilli à Savenay, dans cette débâcle terrible des Blancs, à côté d'un tas de morts, un petit Vendéen orphelin, Pierre Jarry. Il l'appelait *Savenay* et le faisait élever avec son propre fils. » Rappelé par le comité de salut public et accusé de mesures oppressives, il fut acquitté, puis chargé d'une mission nouvelle à l'armée du Rhin et Moselle, où il montra la même intrépidité. Le 26 août 1794, il annonça à la Convention la prise de Reinsfeld, de Bingen et de Trèves. Les événements de thermidor rappelleront Bourbotte à Paris. Fidèle à la Montagne, il combattit la faction dominante, puis il fut au premier rang des insurgés de prairial. Maître pendant quelque temps du pouvoir, il demanda l'arrestation des journalistes réacteurs « qui traînent dans la boue, dit-il, ceux qui ont défendu la liberté. » Puis il réclama l'abolition de la peine de mort; cette abolition fut votée, excepté pour les émigrés et les fabricateurs de faux assignats. A ce moment, Duquesnoy ayant proposé que le comité de sûreté générale fût cassé et renouvelé séance tenante, et que quatre de ses collègues fussent nommés pour s'emparer des papiers des comités et suspendre les membres qui les composaient, Bourbotte fut désigné pour faire partie de cette commission: il jura de remplir sa tâche avec courage. Mais bientôt l'insurrection fut vaincue; Legendre et Auguis marchaient à la tête des sections sur l'Assemblée; ils la prirent d'assaut. Sur la dénonciation de Delahaye, Bourbotte fut arrêté et décrété d'accusation, en même temps que Goujon, Romme, Duquesnoy, Duroy et Soubrany. Bourbotte alla de lui-même aux gendarmes. Transféré avec ses amis au château du Taureau dans le Finistère, puis ramené à Paris trois jours après, il fut comme eux traduit devant une commission spéciale militaire qui se tint à l'Hôtel de Ville. Bourbotte se défendit avec énergie, mais en vain. La commission le déclara coupable d'avoir « applaudi à toutes les propositions de Romme, Goujon, Duroy et autres, tendant au réarmement des terroristes, aux visites domiciliaires,

à la permanence des sections, au renouvellement des comités, et d'avoir dit, lorsqu'elles furent adoptées, que la commission venait de prendre d'excellentes mesures » (or, il fut prouvé que Bourbotte était, à ce moment, absent de la Convention); « d'avoir proposé l'arrestation de tous les folliculaires; d'avoir été l'un des quatre membres qui devaient former la commission extraordinaire, remplacer le comité de sûreté générale, s'emparer de ses papiers; d'avoir accepté cette place, promis d'en remplir les fonctions et d'être toujours prêt à exécuter les décrets de la Convention nationale. » Il fut condamné, ainsi que ses collègues, à la peine de mort. A midi, on lut ce jugement aux condamnés. Bourbotte s'écria: « Les ennemis de la liberté ont seuls demandé mon sang. Mon dernier vœu, mon dernier soupir sera pour la patrie! » Il était midi et demi, le tribunal allait suspendre la séance, lorsque l'officier de garde entra précipitamment, tenant à la main un couteau ensanglanté. On venait d'arracher cette arme à Bourbotte qui s'était frappé en entrant dans la salle du rez-de-chaussée, servant de prison aux accusés, — et non en descendant l'escalier, comme l'ont raconté plusieurs journaux du temps. Son exemple fut imité par Goujon, puis par Romme et successivement par les trois autres: tous se frappèrent au cœur. Comme Duroy se tortait de douleur: « Mon pauvre Duroy, lui dit Bourbotte, je te vois souffrir beaucoup; mais console-toi; c'est pour la République. » Bourbotte fut porté sur l'échafaud. Dans la charette, « indifférent, dit M. J. Claretie, presque enjoué, l'œil paisible, la chemise rabattue sur les épaules, couvert de sang, il regardait la foule. » Il fut exécuté le dernier; il vivait encore, et avant que le couteau retombât, il eut le temps de crier: Vive la République! »

**BOURBOUSSON** (THÉOPHILE-ETGÈNE), représentant aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, né à Gigondas (Vaucluse), le 6 juillet 1811, mort à Sablet (Vaucluse), le 27 septembre 1864, étudia la médecine, se fit recevoir docteur et fut attaché à l'établissement des eaux thermales de Vaqueyras, près d'Orange. Sous le règne de Louis-Philippe, il professait des opinions très libérales et fut porté par l'opposition au conseil général de Vaucluse. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de Vaucluse, le 6<sup>e</sup> et dernier de la liste, par 20,755 voix sur 59,634 votants. Membre du comité de l'agriculture et du crédit foncier, il fit partie de la majorité et demanda, avec Bérard (de Lot-et-Garonne), que l'élection des représentants se fit au chef-lieu de la commune. Il vota: *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; *pour* le rétablissement de la contrainte par corps; *contre* l'abolition de la peine de mort; *contre* l'amendement Grévy; *pour* la proposition Râteau; *pour* l'interdiction des clubs; *contre* l'amnistie des transportés; *pour* l'abolition de l'impôt sur les boissons. Réélu, le 1<sup>er</sup> sur 5, à l'Assemblée législative, par le même département, avec 32,603 voix (58,830 votants, 78,705 inscrits), il siégea à droite et s'associa à toutes les mesures répressives. Un jour que Victor Hugo était à la tribune de l'Assemblée, un membre l'interrompit avec persistance; l'orateur s'arrêta et voulut connaître le nom de l'interrupteur:

— C'est moi, Bourbousson! fit alors en se levant le député de Vaucluse.

— Je n'espérais pas tant, répliqua Victor

Hugo au milieu des rires, et il poursuyvit son discours.

M. Borhonnson, au coup d'Etat, fit partie de la commission consultative. Il quitta la vie publique presque aussitôt après, et se retira dans son département, à Sablet, où il mourut.

**BOURCIER** (FRANÇOIS-ANTOINE-LOUIS, COMTE), député de 1816 à 1820, et de 1821 à 1824, né à Petite-Pierre (Bas-Rhin), le 23 février 1760, mort à Ville-au-Val (Meurthe), le 8 mai 1828, était fils d'un ancien brigadier des gardes du corps du roi Stanislas, et, après une brillante éducation, fut placé dans un régiment de cavalerie. Quand éclata la Révolution, il était lieutenant au 1<sup>er</sup> régiment des chasseurs à cheval (Picardie). Aide de camp du duc d'Aiguillon (9 juin 1792), il passa, la même année, à l'état-major de Custine, fut adjudant général (8 mars 1793), général de brigade (20 octobre), chef d'état-major de l'armée du Rhin (22 octobre), fut suspendu momentanément de ses fonctions par les conventionnels en mission, puis réintégré et nommé général de division (9 juillet 1794). Le général Moreau l'ayant mis à la tête d'une division de cavalerie, il se distingua au combat d'Ingolstadt, et dans la célèbre retraite de 1796. Le 3 août 1797, il fut nommé inspecteur général de cavalerie, fit campagne en Suisse et à Naples, où il battit les insurgés à Andria, et reçut, en récompense de ses services, le titre de conseiller d'Etat et de membre du comité d'administration du ministère de la Guerre (27 décembre 1802), la croix de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII) et celle de grand officier (25 prairial de la même année). Appelé (1804) au commandement de la réserve de cavalerie de l'armée des côtes, il prit part, en 1805, à la tête d'une division de dragons, aux batailles d'Ulm et d'Austerlitz, et, en 1806, à celle d'Éna, et fut nommé, après la prise de Berlin, inspecteur général du dépôt des chevaux enlevés à l'ennemi. De là il passa en Espagne, revint en Autriche, se battit héroïquement à Wagram, suivit Napoléon en 1812, et, après les désastres de cette campagne, fut chargé de réorganiser à Berlin la cavalerie de la grande armée.

La Restauration le nomma chevalier de Saint-Louis, le 19 juillet 1814, et lui accorda sa retraite le 1<sup>er</sup> janvier 1816, puis l'appela au Conseil d'Etat en 1817, et lui donna les fonctions de commissaire du roi, puis la régie générale des subsistances militaires, administration qui fut modifiée quelque temps après. Le 4 octobre 1816, le collège de département de la Meurthe l'avait élu député par 97 voix sur 170 votants et 271 inscrits; il siégea au centre et vota avec la majorité. Les élections de 1820 lui furent défavorables, mais le même collège de département lui rendit son siège à la Chambre, le 19 octobre 1821; il le conserva jusqu'en 1824, et ne fit pas partie d'autres législatures.

**BOURCIER DE VILLIERS** (CHARLES-JEAN-BAPTISTE, COMTE), député au Corps législatif de 1852 à 1864, né à Nancy (Meurthe), le 8 décembre 1798, mort à Nancy, le 12 juin 1874, était propriétaire à Gircourt, après avoir appartenu longtemps à l'armée comme officier de cavalerie. Étranger à la politique active jusqu'en 1852, il fut, le 29 février de cette année, élu député au Corps législatif par la 1<sup>re</sup> circonscription des Vosges, avec 14,439 voix (20,893 votants, 40,930 inscrits), contre 3,110 à M. Claudel, d'Épinal, et 2,742 à M. Maudheux, avocat.

M. Bourcier de Villiers, dont la candidature avait triomphé avec l'appui de l'administration, siégea dans la majorité, s'associa au rétablissement de l'Empire, et fut réélu, le 22 juin 1857, par 22,892 voix sur 23,358 votants et 38,582 inscrits. Il fut encore renommé le 1<sup>er</sup> juin 1863, mais par 14,524 voix seulement (28,986 votants, 49,905 inscrits). Son concurrent orléaniste, M. Buffet, obtint contre lui 14,334 voix. Au surplus, l'élection fut invalidée par le Corps législatif, à cause des manœuvres officielles dont on la jugea entachée; un nouveau scrutin eut lieu le 17 janvier 1864, et cette fois, M. Bourcier de Villiers céda avec 13,478 voix contre 18,321 accordées à M. Buffet, élu.

**BOURDEAU** (PIERRE-ALPINEN-BERTRAND), député de 1815 à 1831, de 1834 à 1837, ministre et pair de France, né à Rochechouart (Haute-Vienne), le 18 mars 1770, mort à Limoges (Haute-Vienne), le 11 juillet 1845, fut, pendant le premier Empire, un des premiers avocats de Limoges, dont il devint adjoint au maire à la première Restauration, en raison de ses opinions royalistes; il fut destitué pendant les Cent-Jours, puis réintégré après le retour de Gand, et nommé procureur général à la cour de Limoges. Élu député, le 22 août 1815, dans le collège de département de la Haute-Vienne, par 129 voix sur 178 votants et 218 inscrits, et successivement réélu, le 4 octobre 1816 par 117, voix sur 161 votants et 211 inscrits, et le 13 novembre 1820, il siégea jusqu'en 1824, parmi les ultra-royalistes, vota pour l'institution des cours prévôtales, pour la loi contre les cris séditieux, pour la loi dite d'amnistie (12 janvier 1816), pour la suspension de la liberté de la presse, déclarant même, dans cette discussion, qu'on n'avait pas le droit d'interpeller les ministres qui ne devaient répondre que quand ils le jugeaient à propos. Il avait déjà exposé cette théorie politique, lors du débat relatif à l'évasion du comte de Lavalette (22 décembre 1815): « Exiger un compte, disait-il alors, c'est empiéter sur l'autorité royale. Les Français ont trop d'esprit pour se méprendre sur nos intentions; en nous immisçant dans une affaire de police, ils verraient que nous n'avons plus de confiance dans les ministres de Sa Majesté » Il combattit aussi le droit de pétition. Le gouvernement l'avait nommé en 1816, procureur général près la cour de Rennes. Croyant, en 1824, à la chute imminente de M. de Villèle, Bourdeau se tourna du côté de la contre-opposition et vota contre le ministre, qui le destitua des fonctions de procureur général.

Réélu par le 2<sup>e</sup> collège électoral de la Haute-Vienne (Limoges), le 25 février 1824, il vota sans merci contre l'administration de MM. de Villèle et de Peyronnet, fit une vive opposition (1825) au projet de conversion des rentes, et traça un tableau très noir de l'agiotage qu'on allait décliner; il parla aussi contre les empiètements du clergé, à propos de la pétition d'un curé de village, qui demandait la conciliation, au point de vue du mariage, des lois canoniques et des lois civiles (1826). A la séance du 11 avril 1825, sur la loi du sacrilège, il avait pris le premier la parole contre le projet: « On invoque, dit-il, je ne sais quelles nécessités d'opinions dont je cherche vainement les interprètes et les organes. S'ils sortent de ces associations mystiques qui ne se mêlent des affaires du ciel que pour se rendre puissantes sur la terre, la France chrétienne et sincèrement royaliste les réuse et les désavoue. »

Le mandat de M. Bourdeau fut renouvelé,

le 17 novembre 1827, par 313 voix sur 427 votants et 476 inscrits, et, à la chute du ministère Villele, il fut nommé par M. de Martignac (1828) directeur général de l'enregistrement et des domaines, et conseiller d'Etat en service extraordinaire.

L'année suivante, il passa sous-secrétaire d'Etat à la Justice, puis ministre de la Justice, du 14 mai au 8 août 1829. Dans ce court passage au ministère, il déploya quelque sévérité contre la presse.

Retraité comme ministre de la Justice, quatre jours seulement après sa sortie du ministère, il fut nommé premier président à Limoges et grand officier de la Légion d'honneur.

Il fut encore élu à la Chambre des députés, le 23 juin 1830, par 344 voix sur 483 votants et 525 inscrits contre M. Desales-Beauregard (128 voix). Son passé royaliste ne l'empêcha pas de prêter serment à la monarchie de Juillet, et, élu de nouveau, le 21 juin 1834, dans le 1<sup>er</sup> collège électoral de la Haute-Vienne (Limoges), par 226 voix sur 396 votants et 453 inscrits, contre Jacques Laffitte (145 voix), il fit partie de la majorité ministérielle. Le gouvernement de Juillet le nomma pair de France, le 3 octobre 1837. Il est moins connu par ses services administratifs et parlementaires que par le procès qu'il intenta pour diffamation au journal radical de Limoges, le *Progressif*, qu'il fit condamner, en police correctionnelle, à 10,000 fr. de dommages-intérêts. Le cautionnement du journal s'étant trouvé insuffisant, Bourdeau prétendit faire compléter la somme par les gérants antérieurs au gérant condamné. Le tribunal n'admit pas ce système de complicité rétrospective, célèbre, dans la presse de l'époque, sous le nom de « jurisprudence Bourdeau ».

**BOURDEAU DE LAJUDIE** (GABRIEL-GRÉGOIRE), député en 1830, né à Limoges (Haute-Vienne), le 11 janvier 1788, mort à Limoges, le 8 octobre 1877, était propriétaire dans cette ville, et y remplissait les fonctions de receveur de l'hospice. Élu, le 3 juillet 1830, député de la Haute-Vienne, au collège de département, il vota pour l'avènement de Louis-Philippe, et prêta, dès le 11 août, le serment de fidélité « au roi, à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume. » Il ne fut pas réélu en 1831.

**BOURDEAU-DESMARET DE FONTENAY** (ANTOINE-FRANÇOIS), député de 1815 à 1818, puis de 1824 à 1827, né à La Châtre (Indre), le 29 novembre 1762, mort à La Châtre, le 8 juin 1838, était propriétaire dans l'Indre et n'avait joué aucun rôle politique quand il fut élu député pour la première fois à la « Chambre introuvable », le 22 août 1815, par le collège de département de l'Indre. Il prit place dans la majorité et s'associa silencieusement à tous ses actes. Il siégea aussi obscurément dans les sessions de 1816 à 1818, toujours comme député de l'Indre, réélu le 4 octobre 1816, par 81 voix sur 121 votants et 180 inscrits. Il rentra à la Chambre aux élections du 25 février 1824; sa candidature ultra-royaliste l'emporta dans le 2<sup>e</sup> arrondissement électoral de l'Indre (La Châtre), par 145 voix sur 264 votants et 341 inscrits, sur celle de M. de Boudy, qui en obtint 89. M. Bourdeau-Desmaret de Fontenay était alors tellement inconnu des biographes parlementaires, bien qu'il eût siégé au Palais-Bourbon dès 1815, que l'un d'eux, en 1826, faisait suivre son nom de cette simple mention : « Récompense honorifique à qui pourra nous fournir quelques renseignements sur ce député. »

Il échoua, le 17 novembre 1827, avec 37 voix seulement contre 149 accordées à l'Élu, M. Dufresne, et ne fit plus partie d'aucune législature.

**BOURDEAUX** (ÉTIENNE-AUGUSTIN), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Paris, le 7 juillet 1744, mort à une date inconnue, était négociant de son état. Il fut élu, le 9 avril 1789, député suppléant du tiers aux États-Général aux par le bailliage du Perche, et admis à siéger le 26 novembre de la même année, en remplacement de Margonne, décédé. Son rôle fut très modeste : il se borna à voter avec la majorité.

**BOURDET** (RENÉ-ROBERT), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Saint-Martin de Mayenne, en 1741, mort le 27 octobre 1790, était curé de Bouère. Il fut élu, le 25 mars 1789, député du clergé aux États-Général par la sénéchaussée du Maine, et passa inaperçu dans l'Assemblée. Il mourut pendant la session.

**BOURDON** (ANTOINE), député à l'Assemblée constituante, de 1789, né à Blois (Loir-et-Cher), le 14 avril 1752, mort à Boussac (Creuse), le 8 juillet 1815, était curé d'Evvaux. Élu, le 27 mars 1789, député suppléant du clergé aux États-Général par la sénéchaussée de Riom, il fut admis à siéger dans l'Assemblée, le 24 novembre, en remplacement de Boyer, démissionnaire. Il se rallia aux députés du tiers, fut de la majorité et prit plusieurs fois la parole sur des questions assez importantes. Le 19 mars 1790, à propos de la suppression des ordres monastiques, il opinia pour qu'il fût fait une distinction entre les jeunes moines non prêtres et les autres religieux, et que les premiers eussent un traitement moins fort : il voulait ainsi les empêcher de rester dans les couvents. Il intervint dans les débats sur la constitution civile du clergé, et comme on proposait de donner à l'évêque métropolitain le droit de refuser, dans certains cas, la confirmation canonique aux ecclésiastiques élus par le suffrage du peuple, il s'opposa à ce qu'une disposition pareille fût inscrite dans la constitution. Son avis ne fut pas adopté. Antoine Bourdon devint secrétaire de l'Assemblée constituante le 12 septembre 1790; il prêta le serment civique et parla encore sur le mode de répartition de la contribution foncière, sur un mandement de l'évêque de Clermont, qu'il dénonça à la tribune, enfin sur l'élection du gouverneur du Dauphin (28 juin 1791).

Après le coup d'État de brumaire, l'ancien curé d'Evvaux entra dans l'administration : il fut nommé, le 14 germinal an VIII, sous-préfet de Boussac.

**BOURDON** (PIERRE-JACQUES-NICOLAS), député à l'Assemblée constituante de 1789, au Conseil des Anciens et au Corps législatif en l'an VIII, né à Dieppe (Seine-Inférieure), le 24 janvier 1748, mort à Rouen (Seine-Inférieure), en 1816, fut sous l'ancien régime, procureur du roi au bailliage d'Arques. Le 22 mars 1789, le bailliage de Caux le choisit comme député du tiers aux États-Général. Dans la séance de l'Assemblée du 29 avril 1790, le comité des rapports ayant rendu compte des troubles qui avaient eu lieu à Dieppe et aux environs, par suite de l'accaparement des grains, et Robespierre s'étant efforcé de mettre la majorité en garde contre les intentions secrètes de la municipalité de Dieppe qui lui semblait animée

du désir de profiter de la situation pour armer le pouvoir exécutif aux dépens de la liberté, Bourdon prit à son tour la parole, défendit la municipalité de Dieppe et fit adopter le projet de décret du comité des rapports.

Après la session, Bourdon rentra dans son département, la Seine-Inférieure, qui l'envoya, le 23 germinal an VI, siéger au Conseil des Anciens; il y passa inaperçu. On sait seulement qu'il ne fut pas hostile à Bonaparte et qu'il fut, le 4 nivôse an VIII, appelé, par une décision du Sénat conservateur, à représenter encore la Seine-Inférieure au Corps législatif. Bourdon exerça ensuite les fonctions de juge au tribunal civil de son département.

**BOURDON** (FRANÇOIS-LOUIS, dit BOURDON DE L'OISE), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Rémy (Oise), en 1761, mort à Sinnamary (Guyane), le 22 juin 1798, était fils d'un cultivateur de Rémy. Ancien procureur au Parlement de Paris, il profita de la Révolution pour entrer dans la politique, et se signala dès le début par une violence qui chez lui n'excluait pas la dissimulation. Il se battit, le 10 août, à l'attaque des Tuileries; quelques jours après, dans une séance de la Convention, il demanda que les blessés de cette journée fussent présents quand le roi comparaitrait. La manière dont il entra à l'assemblée, d'après un de ses biographes, ne lui ferait pas honneur. Son concurrent, Léonard Bourdon de la Croisière (F. ce nom), ayant été nommé tout à la fois par le collège électoral de l'Oise et par celui du Loiret, opta pour ce dernier département; François-Louis Bourdon, candidat de l'Oise, profita de la similitude du nom (sans être de la même famille), pour se présenter à la Convention où il fut admis sans réclamation. Bourdon (de l'Oise) vota la mort du roi, se prononça contre les sursis et contre l'appel, et vint à toute la colère du peuple les députés qui parleraient en sens contraire. Il prit une grande part à la révolution du 31 mai 1793, défendit chaudement à plusieurs reprises le régime révolutionnaire, fit maintes sorties contre le côté droit, attaqua les « bureaucrates », les journalistes, accusa les monts-de-piété d'usure, demanda la suppression des ministres, dénonça Lavallette, Dufrasse, Héroult de Séchelles, Payne, Daubigny, Dentzel, Dalbarade, Mogue, Gaudin, Héron et beaucoup d'autres, et poursuivit Bouchotte des plus violentes accusations, ce qui le mit mal avec Robespierre. Il se déclara aussi l'adversaire acharné de Grégoire, à qui il reprochait de vouloir « christianiser » la Révolution, et obtint l'arrestation des fermiers généraux qui furent traduits au tribunal révolutionnaire et exécutés. Puis brusquement, il se fit un des plus ardents champions de la réaction, fut bientôt déclaré traître à la patrie par les Sociétés des Droits de l'homme et des Cordeliers, se posa en ennemi implacable des clubs révolutionnaires et en protecteur des prêtres et des nobles. Se réunissant à Tallien, Legendre, Léonard Bourdon et Lecointre, il joua un rôle actif dans les événements de Thermidor, s'opposa, le 8, à l'impression de la défense présentée par Robespierre en disant : « Ce discours contient des matières assez graves pour être examinées; il peut y avoir des erreurs comme des vérités, et il ost de la prudence de la Convention de le renvoyer à l'examen des deux comités de salut public et de sûreté générale. » Le 9 thermidor au soir, il monta à la tribune pour déclarer que « la commune de Paris

s'était liguée avec les Jacobins pour opérer une insurrection ». Au mois de décembre 1794, il opina pour le rapport de la loi qui ordonnait aux ex-nobles de se tenir éloignés de Paris et provoqua celle qui portait que les biens des pères et mères d'émigrés seraient confisqués au profit de la nation. Adversaire acharné des derniers Montagnards, il les poursuivit de sa haine, coopéra, en prairial an III, à l'arrestation des représentants Duroy, Duquesnoy et autres, et dénonça surtout Goujon. Revenant sur des accusations maintes fois portées par lui à la tribune de la Convention, il demanda un rapport sur Pache et sur Bouchotte, dénonça encore Panis et Santerre, réclama la mise hors la loi de Charbonnier, s'opposa à la traduction des accusés de prairial devant le tribunal criminel de la Seine : « Je dis moi, s'écria-t-il à la séance du 10 prairial, que la Convention a laissé échapper le seul moyen qu'elle avait de s'assurer qu'une pareille rébellion ne se renouvellerait plus. Il fallait que, le lendemain du jour de cette scène sanglante, on lût au milieu d'un bataillon carré, formé sur la place du Palais-National, le procès-verbal de cette soirée de crimes, et que ceux qui les avaient commis fussent fusillés sur le champ... Savez-vous ce qui, depuis le 9 thermidor, a ranimé l'audace de cette minorité factieuse, qui vous fatiguait et vous insultait sans cesse? C'est la faiblesse que vous avez eue de ne prendre que des demi-mesures. Suivez encore la même marche et tout sera perdu. Quoi! vous craindriez d'être fermes lorsque la dignité du peuple français a été violée, lorsqu'on a attenté à la vie de ses représentants, lorsque l'un d'eux est tombé sous le fer assassin! Eh! pour quels crimes, grands dieux, réservez-vous donc votre sévérité?... »

Bourdon (de l'Oise) demanda la déportation même de ses anciens alliés du 9 thermidor, tels que Billard-Varennes, Collet d'Herbois et Barère. Il fut du nombre des conventionnels qui entrèrent, le 4 brumaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents. Se rangeant toujours du côté du plus fort, il s'enrôla sous la bannière des Clériciens, et fut un des plus mortels ennemis de tout ce qui avait été républicain. Il était devenu fort riche en spéculant sur les assignats et les biens nationaux, et ce changement de position, qui avait déjà été une des causes de l'éloignement de Robespierre et de Saint-Just, contribua aussi à le pousser vers les conservateurs royalistes. Aussi le Directoire, qui avait à se venger de lui, l'inscrivit, au lendemain du 18 fructidor, sur la liste des déportés embarqués pour Cayenne. Il mourut peu de temps après son arrivée à Sinnamary.

**BOURDON** (FRANÇOIS-MATHURIN-PIERRE), député au Conseil des Anciens, né le 31 décembre 1753, mort à une date inconnue, était président de l'administration centrale de l'Orne, quand il fut élu par ce département, le 23 germinal an VI, député au Conseil des Anciens. Il en devint secrétaire, le 1<sup>er</sup> floréal an VII, et y prit assez souvent la parole : pour présenter un rapport concernant les ascendants des émigrés, pour faire rejeter la résolution qui prononçait la dégradation civique contre les fonctionnaires publics qui s'intéresseraient dans les fournitures. Il parla encore sur la suspension des ventes des domaines nationaux, et annonça, le 2 brumaire an VIII, la défaite des « br gands » au Mans, par deux colonnes républicaines. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il en fut récompensé par la place de juge au tribunal d'appel de l'Orne (22 germinal an VIII); il

devint plus tard, le 12 mai 1811, conseiller à la Cour impériale de Caen.

**BOURDON** (FRANÇOIS-PRUDENT), représentant à l'Assemblée constituante de 1848, né à Sempre (Côte-d'Or), le 29 juillet 1797, mort à Paris, le 19 avril 1865, fit ses études au collège de Mâcon. Son père qui était, dans cette ville, propriétaire de bateaux de rivière et d'établissements de meunerie, l'associa à son industrie quand il fut sorti du collège. Quelques années après, François Bourdon fonda avec son frère un atelier de construction, se fit remarquer par de curieuses inventions, tenta, à Lyon, sur la Saône, entre la Mulatière et l'île Barbe, plusieurs essais de touage à vapeur, puis entra, en 1827, au Creusot, comme chef de l'atelier d'entretien des forges et de l'outillage. Il y resta jusqu'en 1833, et, après avoir voyagé en Amérique et en Angleterre, fut rappelé au Creusot par M. Schneider en 1837. C'est alors qu'il eut la plus grande part à la construction des bateaux le *Crocodile*, le *Marsoin* (1839), le *Mistral*, le *Siroco* (1840), la *Foudre*, l'*Ouragan* (1841-42), et, de 1843 à 1848, le *Creusot*, le *Missouri*, le *Bourdon*, la *Ville d'Autun*, l'*Océan*, la *Méditerranée*, etc. Bourdon contribua puissamment à améliorer la navigation du Rhône. On lui doit, lors de la construction des premiers navires transatlantiques français, l'invention d'un marteau mû par la vapeur, frappant verticalement à la manière du « mouton » des charpentiers, et qui reçut le nom de *marteau-pilon*. On lui doit encore la création d'un outillage complet appliqué à la construction des locomotives; et ces deux applications remarquables: le halage des navires sur cale inclinée, et le martelage du fer au moyen de la presse hydraulique. Directeur (1852) des forges et chantiers de la Méditerranée, il exécuta plusieurs machines pour vaisseaux et frégates, installa aux docks de Marseille une grande machine hydraulique dont les plans avaient été fournis par Armstrong, le célèbre ingénieur anglais, et entreprit nombre de travaux importants.

Le 23 avril 1848, il avait été élu représentant de Saône-et-Loire, le 3<sup>e</sup> sur 14, avec 127,008 voix (131,092 votants et 136,900 inscrits). Il avait siégé parmi les républicains très modérés, partisans de Cavaignac, et avait voté : 9 août, pour le rétablissement du cautionnement; 1<sup>er</sup> septembre, contre le rétablissement de la contrainte par corps; 2 novembre, contre le droit au travail; 25 novembre, pour l'ordre du jour: « Le général Cavaignac a bien mérité de la patrie »; 12 janvier 1849, pour la proposition Rateau; 21 mars, contre l'interdiction des clubs; 16 avril, contre les crédits de l'expédition de Rome; 2 mai, pour l'amnistie des transportés.

**BOURDON** (PIERRE-MATHIEU), représentant à l'Assemblée législative de 1849, né à Elbeuf (Seine-Inférieure), le 30 novembre 1799, mort à Elbeuf, le 27 janvier 1878, était gérant de la Compagnie anonyme du Gaz à Elbeuf, et chevalier de la Légion d'honneur. Les conservateurs de la Seine-Inférieure l'éluèrent, le 15 octobre 1849, par 60,852 voix (91,629 votants, 210,743 inscrits), contre 28,956 à M. Deschamps, républicain. Bourdon remplaçait à l'Assemblée le représentant Victor Grandin, décédé. Il fit partie, obscurément, de la majorité de droite, vota la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, la loi restrictive du suffrage universel, etc.; il ne se rallia pas au coup d'Etat de décembre. Après la dissolution de l'Assemblée, candidat

indépendant dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Seine-Inférieure, il échoua avec 1,495 voix seulement, contre le candidat officiel Clu, M. Quesné. Il se représenta encore le 1<sup>er</sup> juin 1863, et réunit cette fois 3,402 voix contre 12,692 données à M. Quesné, réélu.

**BOURDON DE LA CRONIERE** (LOUIS-JEAN-JOSEPH-LÉONARD), membre de la Convention, né à Longne (Orne), le 6 novembre 1754, mort à Breslau, le 29 mai 1807, fils d'un commis des finances mis à la Bastille par ordre de l'abbé Terray pour avoir publié clandestinement un projet de réforme, fut d'abord avocat au conseil du roi, puis fonda à Paris, en 1789, une maison d'éducation. Bourdon de la Cronière prit part à la prise de la Bastille, ainsi qu'à la journée du 10 août. En 1789, au moment où l'on venait d'amener à l'Assemblée constituante un serf du Jura de 120 ans, il demanda de « s'emparer de l'auguste vieillard, pour le faire servir par des jeunes gens de tous les rangs, surtout par les enfants dont les pères avaient été tués à l'attaque de la Bastille. » On souscrivit à sa demande, et le vieillard fut emmené par Bourdon dans sa pension. Après le 10 août 1792, la commune de Paris le chargea d'aller à Orléans accélérer le transport des prisonniers devant la Haute-Cour nationale. Il devait les mener à Saumur, mais il les conduisit à Versailles où ils furent massacrés. Le 8 septembre 1792, il fut élu, par le département du Loiret, membre de la Convention, avec 183 voix sur 349 votants. Dès les premières séances, il demanda le renouvellement en masse des employés de toutes les administrations, qui n'étaient pas à la hauteur des périls et des exigences de la Révolution. Lorsque Louis XVI fut détenu au Temple, ce fut lui qui proposa de lui interdire toute communication avec sa famille, et lors du procès du roi, il vota la mort sans appel et pressa autant qu'il put l'exécution. « Louis était dans les fers quand le peuple n'a envoyé des pouvoirs illimités, répondit-il au 2<sup>e</sup> appel nominal; je ne veux point la guerre civile; je ne crains rien pour moi, je dis : non. » Et au 3<sup>e</sup> appel nominal : « Pour des raisons de sûreté générale et d'humanité, je vote la mort et l'exécution dans les vingt-quatre heures. » Envoyé en mission à Orléans (mars 1793), il insulta un factionnaire, à la suite d'un copieux repas, fut assez maltraité dans la rixe qui suivit, et malgré la déposition d'Albitte, qui déclara que Bourdon avait été l'agresseur, obtint de la Convention, un décret qui déclara la ville d'Orléans en état de rébellion. Le 8 août de la même année, Bourdon fut élu secrétaire de la Convention et, peu de temps après, président des Jacobins. Il provoqua la formation d'une armée révolutionnaire par département, et fit décréter, d'accord avec son homonyme Bourdon (de l'Oise), que les biens des détenus qui se suicideraient, et ceux des condamnés, reviendraient à la nation. Bourdon de la Cronière défendit vainement Vincent et Ronsin (28 janvier 1794), contre Robespierre; ils furent exécutés, le 4 ventôse suivant. Robespierre ayant accusé Bourdon d'être le complice d'Hébert, Bourdon s'en vengea au 9 thermidor: il marcha lui-même sur l'Hôtel de Ville, s'empara de Robespierre et des autres jacobins, et vint célébrer sa victoire devant la Convention.

Il fit retirer du Panthéon et jeter à la voirie le corps de Marat; mais impliqué dans l'insurrection du 12 germinal (1<sup>er</sup> avril 1795), il fut interné au château de Ham, et n'en sortit qu'à

l'amnistie qui termina la session de la Convention (25 octobre 1795).

Contrairement à l'assertion de plusieurs biographes, il ne fit pas partie du Conseil des Cinq-Cents. Il y fut seulement dénoncé par Boissy-d'Anglas, qui, comme Legendre l'avait déjà fait à la Convention, le qualifia d'assassin. Devenu l'agent du Directoire à Hambourg, il en fit partir les émigrés. Bourdon de la Cromière qui avait fondé, en 1794, à Paris, l'École des élèves de la patrie, dirigeait encore, en 1803, une école primaire. — Il a publié un certain nombre d'ouvrages : *Mémoire sur l'instruction et l'éducation nationales*, 1789; *Recueil des actions civiques des républicains français* (1794), le *Tonbeau des impostures, sans-culotisme dramatique en trois actes* (1794), etc.

**BOURDON DE VATRY (MARC-ANTOINE)**, ministre de la Marine du 15 messidor au VII au 2 frimaire au VIII, né à Saint-Maur-les-Fossés (Seine), le 21 novembre 1761, mort à Paris, le 22 avril 1828, était fils d'un premier commis des finances persécuté par l'abbé Terray. A 17 ans, Marc-Antoine était surnuméraire dans les bureaux de la marine, et un an après (1779), 1<sup>er</sup> commis du bureau du commerce; en 1781, il partit de Brest, comme secrétaire général de l'armée envoyée au secours des États-Unis. De retour en France, en 1785, il fut sous-chef au ministère des Finances, et, de 1792 à l'an V, directeur en chef de l'administration générale des colonies. Nommé, en l'an V, agent maritime à Anvers, il y rendit de grands services. Le succès de cette mission lui valut la bienveillance de Siéyès, alors président du Directoire, qui l'appela au ministère de la Marine en remplacement de l'amiral Bruix (15 messidor an VII). Le nouveau ministre chargea l'ingénieur Beautems de Beaupré des sondes de l'Escaut, fit passer des secours à l'armée des Alpes, et prépara secrètement, et à l'insu du Directoire les moyens d'une descente en Angleterre. Cette discrétion forcée, des mouvements dans l'Ouest, puis, à la dernière heure, l'indécision des amiraux et du Directoire entravèrent l'opération; à ce moment, Bonaparte, revenu d'Égypte, renversait le Directoire (18 brumaire), mais n'acceptait pas la démission de Bourdon de Vatry qui fut maintenu au ministère de la Marine et des Colonies. Quelques semaines après, ayant refusé au 1<sup>er</sup> consul l'envoi de deux vaisseaux à Malte, et ayant exigé les comptes d'un munitionnaire général, il résigna le portefeuille de la Marine, revint à Anvers comme ordonnateur général des mers du Nord (3 frimaire an VIII), fut destitué, puis envoyé à Lorient comme chef du port (9 fructidor an VIII), et enfin nommé préfet maritime au Havre (5 vendémiaire an X). Disgracié momentanément pour avoir prévu et annoncé trop haut les résultats de l'expédition de Saint-Domingue, il fut appelé à la préfecture de Vaucluse (30 fructidor an X), où il fit continuer les ponts du Rhône et de la Durance, le lycée d'Avignon, et améliora le service vicinal, puis à celle de Maine-et-Loire (6 thermidor an XIII) où il répara les levées de la Loire. L'empereur le nomma (11 février 1809) préfet à Gênes; ce département lui doit de nombreux établissements publics, les beaux ponts sur la Scrivia et sur le Pô; les Gênois lui offrirent son buste en marbre en reconnaissance de ses services. En 1814, Malouet, ministre de la Marine, le manda auprès de lui comme directeur du personnel en remplacement de M. Forestier, et le nomma intendant

des armées navales (21 août 1814). Pendant les Cent-Jours, il fut commissaire extraordinaire près la 17<sup>e</sup> division militaire, et préfet de l'Isère. Après une vie si bien employée, il renoua aux fonctions publiques à la seconde Restauration, et prit sa retraite, que le gouvernement royal honora de la croix de Saint-Louis en 1821.

**BOURDON DE VATRY (ALPHÉE, BARON)**, fils du précédent, député de 1835 à 1848, représentant à l'Assemblée législative de 1849, né à Paris, le 27 décembre 1793, mort au château de Chaalis (Oise), le 25 juillet 1871, avait appartenu à l'armée qu'il quitta avec le grade de chef d'escadron, et était devenu agent de change. Il entra à la Chambre des députés, le 7 novembre 1835, comme l'élu du 4<sup>e</sup> collège de la Meurthe (Château-Salins); il remplaçait M. Fleury de Chaboulon, décédé. Il s'assit sur les bancs du centre et vota avec la majorité conservatrice. Réélu le 4 novembre 1837, par 189 voix sur 223 votants et 281 inscrits, il se sépara quelque temps du cabinet « du 15 avril »; mais « il rentra bientôt, dit une biographie, dans le giron ministériel, » et il n'en sortit plus. Bourdon de Vatry obtint sa réélection jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe, aux divers renouvellements qui eurent lieu, le 2 mars 1839, le 9 juillet 1842 et le 1<sup>er</sup> août 1846. Il vota l'indemnité Pritchard et soutint le gouvernement en toute circonstance, sauf dans la question des députés fonctionnaires, où il opina avec l'opposition. Il défendit en 1848 le ministère Guizot, fut l'adversaire de la réforme électorale, et de la révolution de février.

Il ne fit point partie de la Constituante. Mais le 13 mai 1849, les électeurs de la Meurthe l'envoyèrent, le 1<sup>er</sup> sur 9, par 51,321 voix (85,081 votants, 122,416 inscrits), siéger à l'Assemblée législative. Là il s'associa à tous les votes de la droite, approuva l'expédition de Rome, la mise en accusation des représentants compromis dans l'affaire du 13 juin, les lois sur l'enseignement, contre le suffrage universel, etc. Il ne favorisa pas le coup d'État de décembre, et rentra dans la vie privée en 1851. — M. Bourdon de Vatry était chevalier de la Légion d'honneur.

**BOURDON DU ROCHER (ALEXANDRE-JEAN LOUIS)**, député de 1827 à 1830, né à Chemiré-en-Charnie (Sarthe), le 29 juin 1777, mort en 1852, était maître de forges. Il fut élu, le 17 novembre 1827, député du 3<sup>e</sup> arrondissement de la Sarthe (La Flèche), avec 115 voix sur 216 votants et 234 inscrits, contre 76 voix au général Coutard. Il siégea parmi les royalistes, obtint, le 12 juillet 1830, sa réélection dans le même collège, par 145 voix (273 votants et 294 inscrits), contre 126 à M. d'Andigné de Resteau, refusa le serment à Louis-Philippe, et fidèle à la monarchie de Charles X, donna sa démission de député le 24 août 1830, comme n'ayant pas mandat suffisant pour faire un roi et représenter le pays dans les nouvelles circonstances.

**BOURDONNAYE (FRANÇOIS-RÉGIS, COMTE DE LA BRETECHE)**, député de 1815 à 1830, et pair de France, né à la Varenne (Maine-et-Loire), le 19 mars 1767, mort au château de Mésangeau (Maine-et-Loire), le 28 juillet 1839, était sorti d'une noble famille bretonne dont l'écusson figure dans la salle des Croisades à Versailles, et dont une branche s'était depuis un siècle implantée en Anjou. Il entra, en 1786, comme officier au régiment d'Austrasie infan-

terie, et, dès les premiers jours de la Révolution, fit partie des *Chevaliers du poignard* qui mirent leur dévouement monarchique au service de Louis XVI. Arrêté aux Tuileries, le 28 février 1791, par la garde nationale, il fut renvoyé après quelques jours de détention à son régiment en garnison à Briçon, émigra à l'armée de Condé (octobre 1791), passa quelques mois en Suisse, après sa dissolution, puis rentra en France sous le Directoire, où, après un court séjour à Orléans sous le nom de Guibert, il alla se marier à Angers, le 23 fructidor an V, avec Mlle Volaige de Vangirauld. Sous le coup de l'article 15 de la loi du 19 fructidor, forcé de quitter momentanément la France, il prit un passeport pour se retirer de nouveau en Suisse (vendémiaire an VI); il y resta jusqu'en octobre 1802, et revint alors habiter le château de Mésangean, commune de Drain. La même année il fut appelé au collège électoral de département pour le canton de Chantoceaux, et le 16 fructidor an XI, nommé par décret conseiller général. Le préfet le désigna pour la surveillance du tirage dans son canton aux conscriptions de l'an XI et de l'an XII. En l'an XII, il entra au conseil municipal d'Angers dont il fit partie jusqu'en 1815. Ce fut lui qui proposa et soutint dans le conseil général l'adresse à Bonaparte pour l'hérédité de la couronne (1806), et deux fois il fut chargé par le conseil municipal et par le conseil général d'aller porter au pied du trône « le tribut de la reconnaissance et de l'admiration du département. » L'année suivante, il brigua et obtint la candidature au Corps législatif, mais sans y pouvoir entrer. Secrétaire du conseil général en 1807, il le présida en 1813 et en 1814, et à ce titre prêta le premier et reçut de ses collègues le serment de fidélité au roi.

Nommé, le 22 août 1815, député de Maine-et-Loire, au collège de département, par 107 voix sur 213 votants et 276 inscrits, il prit bientôt, dans le parti royaliste, à l'extrême-droite de la Chambre introuvable, la situation dirigeante qui a rendu son nom célèbre. La partie la plus intransigeante de cette majorité le considéra comme son chef. Sa motion sur l'amnistie qui légalisait la vengeance, motion soutenue, dit un de ses panégyristes, « avec des paroles terribles », le plaça au premier rang des « réacteurs » les plus emportés. Il avait, dès le 11 novembre 1815, présenté en comité secret, une proposition tendant à étendre les listes de proscription du 24 juillet. Cette proposition débutait par une formule d'amnistie, mais elle en exceptait plusieurs catégories de personnes : 1° les titulaires des grandes charges administratives et militaires ayant constitué le gouvernement des Cent-Jours; 2° les généraux, les commandants de place ou de corps, les préfets ayant passé à l'usurpateur, fait arborer son drapeau ou exécuter ses ordres; 3° les régicides ayant accepté des places de l'usurpateur, siégé dans les Chambres ou signé l'Acte additionnel. Les individus compris dans les deux premières catégories devaient être immédiatement jugés et condamnés suivant l'article 87 du Code pénal, c'est-à-dire à la peine de mort; ceux de la troisième devaient être condamnés à la mort civile. Les revenus des uns et des autres devaient être séquestrés. Une commission fut chargée d'examiner ce projet qui reçut alors et a conservé le nom de *catégories La Bourdonnaye*. Le fameux projet de loi dite « loi d'amnistie », déposé par le duc de Richelieu, le 8 décembre, s'inspirait de la motion de La Bourdonnaye,

mais en atténuait la rigueur. Le projet ministériel fut adopté malgré les efforts du rapporteur, M. de Corbière, qui tenta de rétablir sous une autre forme les fameuses « catégories ». — *L'homme aux catégories*, comme on l'appelait alors, fut réélu le 4 octobre 1816, par 114 voix (220 votants, 269 inscrits.) Le ministère Decazes avait vivement combattu sa candidature; à son tour, il déclara une guerre implacable au cabinet. La discussion de la loi sur les élections (1816) lui offrit une première occasion qu'il ne laissa pas échapper. Il souleva des orages en contestant d'abord que cent mille électeurs pussent être considérés comme la représentation du peuple. Puis, au lieu de conclure logiquement à l'extension du droit électoral, il montra « des rassemblements immenses d'électeurs, accouant de tous les points des départements, à la manière des peuplades sauvages, et formant, dans leur nombreuse agglomération, l'image de ces caravansérails des gouvernements de l'Orient auxquels on essaie si souvent de nous façonner ». Puis encore : « Voyez, dit-il, quels sont les hommes dont vous allez réveiller l'ambition et l'audace. Ce sont des hommes que leur éducation et l'habitude des affaires portent à se croire propres à tout; ils verront la bannière levée, la carrière ouverte, et ils s'y précipiteront avec cet amour de richesses et de pouvoir qui les caractérise. »

Toujours prêt à contrecarrer les vues du ministère, il combattit la loi sur la liberté individuelle (1817), la loi sur la presse, la loi sur le recrutement, qui par le droit d'avancement à l'ancienneté, limitait, suivant lui, les droits du roi, réclama une loi sur la responsabilité des ministres, et proposa, pour faire pièce au cabinet, l'abolition du timbre sur les brochures et journaux quotidiens. « C'est à cette occasion, dit M. Célestin Port dans le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, que la *Minerve*, organe libéral, ajouta aux nombreux surnoms de M. de La Bourdonnaye celui d'*Ajax du côté droit*. »

A l'ouverture de la session de 1820, La Bourdonnaye fut des plus hostiles à l'admission de l'abbé Grégoire comme député. Il proposa, le 2 février, après l'assassinat du duc de Berry, une adresse au roi pour lui témoigner la douleur de l'assemblée et le supplier de prendre les mesures propres à comprimer « les doctrines pernicieuses qui menaçaient le monde de bouleversements nouveaux ». Il contribua puissamment au renversement du ministère Decazes, puis, réélu, le 13 novembre 1820, avec 225 voix (401 votants et 424 inscrits), il reprit son poste de combat à la Chambre, intervint dans plusieurs discussions importantes et s'unit à la gauche pour combattre encore le second ministère Richelieu, qui dut se retirer sous plusieurs votes hostiles (décembre 1821). Le ministère Villèle aurait dû, semblait-il, lui donner satisfaction; il ne tarda pas cependant à lui montrer une hostilité marquée. A la session ouverte le 4 juin 1822, la Chambre avait porté La Bourdonnaye candidat en premier à la présidence, mais le roi lui préféra Ravez, qui avait obtenu 16 voix de moins, et La Bourdonnaye dut se contenter de la vice-présidence.

Irréconciliable dans son opposition, le matin même du jour où son ami Chateaubriand, succédant au vicomte de Montmorency, s'installa (1823) au ministère des Affaires étrangères, le fougueux député vint lui annoncer qu'il rompait avec lui. Il n'en défendit pas moins à outrance la guerre d'Espagne, tout en reprochant amèrement à M. de Villèle de vouloir



« imposer à un roi captif et à une nation asservie une charte, garantie odieuse des intérêts de la révolte. » C'est dans la discussion du vote des fonds, à l'occasion d'une phrase interrompue, qui semblait faire l'éloge de la Révolution et de la Convention nationale, que La Bourdonnaye se précipita à la tribune, le 27 février 1823, pour demander l'expulsion du député Manuel. Cette expulsion avait déjà été proposée la veille. « Un tel attentat, s'écriait l'orateur, ne peut rester impuni, et c'est à la Chambre qu'il appartient d'en faire justice. Sa haute juridiction n'a pas besoin d'être écriée, elle est nécessaire, inaliénable, elle n'a de limites que celles mêmes du crime qu'elle est appelée à punir ! » Sur son rapport même l'expulsion fut votée, le 1<sup>er</sup> mars. La Bourdonnaye, réélu le 6 mars 1824, n'hésita pas, l'année suivante, dans le débat sur l'indemnité des émigrés, à faire cette déclaration : « Oui c'est bien ce que nous voulons ; les contribuables y perdront ; mais en retour de ce sacrifice, ils verront la tranquillité assurée à jamais, et toutes les classes de la société remises dans l'état où elles étaient avant la Révolution. » En 1826, lors du procès fait par les ministres au *Journal du commerce*, il fut amené, par la nécessité de son opposition irréconciliable, à défendre la liberté de la presse et le gouvernement représentatif : « Tout ce réduit à ceci, s'écria-t-il, plus d'opposition ! En voulant détruire toute opposition, c'est le gouvernement représentatif lui-même que vous attaquez dans sa base ; car, sans l'opposition, le gouvernement représentatif ne serait plus qu'une tyrannie organisée ; ce serait de tous les gouvernements le plus épouvantable ; ce serait la Convention avec une seule tête. »

Après la dissolution de 1827, il obtint encore un nouveau mandat législatif le 24 novembre, avec 161 voix sur 301 votants et 333 inscrits ; il faillit alors entrer dans le cabinet Martignac comme ministre des finances, et il échoua de même pour la présidence de la Chambre où un premier tour de scrutin lui avait donné la majorité relative de 178 voix. Il paraissait d'ailleurs, vers cette époque, avoir légèrement tempéré la véhémence de son opposition systématique d'autrefois, et il s'était sensiblement rapproché du ministère Villèle.

Après la chute du ministère, en août 1829, le prince Jules de Polignac, appelé à recueillir sa succession, confia au comte de La Bourdonnaye le portefeuille de l'Intérieur. « Il faut bien essayer, aurait dit à ce propos Charles X, de ces gens qui se plaignent toujours ! » Sa présence dans le cabinet causa une émotion profonde. La presse libérale l'accueillit par des manifestations peu équivoques, et le *Journal des Débats*, rappelant que La Bourdonnaye représentait « la faction de 1815, avec ses amnisties meurtrières, ses lois de proscription, sa clientèle de n-assacreurs méridionaux », ajouta : « Pressez, tordez ce ministère, il n'en dégoutte qu'humiliations, malheurs et dangers. » (L'article était d'un jeune rédacteur appelé Saint-Marc Girardin.) Au surplus, La Bourdonnaye ne resta pas longtemps aux affaires. Après avoir réglementé la boucherie de Paris, et pris différentes dispositions relatives à l'École de médecine, à l'École des Chartres, etc., il donna sa démission le 8 novembre, au moment où M. de Polignac venait d'être nommé président du conseil des ministres, afin de reprendre sa liberté, et désirant, comme il le dit, « ne jouer sa tête, que s'il tenait au moins les cartes. » Une ordonnance royale le nomma ministre d'Etat et membre du conseil privé. Le 27 jan-

vier 1830, il fut élevé à la pairie, six mois avant la révolution qui devait mettre fin à sa carrière politique. Il se retira, après les journées de juillet, dans son château de Mésangeau.

**BOURDONNAYE** (MARIE-FERDINAND-RAOUL, VICOMTE DE LA), député de 1884 à 1889, né à Paris, le 12 mai 1837, fut, ses études achevées, attaché au ministère des Affaires étrangères (1857), puis envoyé comme attaché d'ambassade à Londres. En 1864, nommé secrétaire d'ambassade à Vienne, il fut en 1867, mis en disponibilité sur sa demande pour des raisons étrangères à la politique. Propriétaire du château de Mésangeau en Anjou, il fut élu en 1871, conseiller général du canton de Champtocéaux ; et, le 6 avril 1884, il remplaça M. de Durtfort de Civrac, décédé, comme député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Cholet, élu par 11,749 voix (12,834 votants, 19,807 inscrits.) Il se fit inscrire à la droite monarchiste, et prit part comme protectionniste à la discussion sur les droits protecteurs de l'agriculture en 1885. Pendant les cinq dernières années de la vie du comte de Chambord, il fut membre du comité royaliste de Maine-et-Loire. Porté sur la liste conservatrice au scrutin du 4 octobre 1885, M. de La Bourdonnaye fut élu le 5<sup>e</sup> sur 8 par 72,906 voix (123,110 votants et 151,859 inscrits.)

Il siégea comme précédemment, à la droite monarchique, se prononça contre tous les cabinets de gauche et vota dans la dernière session : contre le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution (14 février), contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes (14 mars), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), contre les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

**BOURDONNAYE-BLOSSAC** (CHARLES-ESPRIT-MARIE, COMTE DE LA), pair de France, né à Poitiers (Vienne), le 27 août 1753, mort à Paris, le 22 mai 1840, émigra, avec sa famille, à l'époque de la Révolution, et fut, des premiers jours de la Restauration, compris sur la liste des pairs de France, par ordonnance du 17 août 1815. Il vota la mort du maréchal Ney, soutint le gouvernement royal en toute constance, et prit la parole en mars 1826, pour défendre le « projet de loi des successions » présenté par le ministère Villèle-Corbère-Peyronnet. Ce projet de loi comme on sait, rétablissait le droit d'aînesse. Après la révolution de juillet, le comte de La Bourdonnaye-Blossac quitta la vie politique.

**BOURDONNAYE-BLOSSAC** (ARTHUR-CHARLES-ESPRIT, MARQUIS DE LA), député de 1827 à 1831, et de 1837 à 1844, né à Paris, le 29 janvier 1785, mort à Paris, le 11 avril 1844, partit comme simple volontaire dans le 7<sup>e</sup> régiment de hussards le 20 février 1805, fut nommé brigadier le 15 avril suivant, fourrier le 27 juin et maréchal des logis le 28 septembre. Il fit les campagnes dite des côtes de l'Océan et celle d'Allemagne, passa en 1806 à l'armée de Naples avec le grade de sous-lieutenant (17 janvier 1806) au 25<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval. Atteint de deux balles pendant la campagne de 1807, il fut nommé lieutenant au 8<sup>e</sup> hussards le 8 janvier 1808, et peu de jours après fut attaché au général Lagrange en qualité d'aide-camp, jusqu'au 25 avril 1809, date à laquelle le maréchal Lannes l'appela auprès de lui au même titre. — Bientôt après il passa à la

grande armée en Allemagne, fut blessé à Essling, nommé chevalier de la Légion d'honneur et baron de l'Empire. Officier d'ordonnance de Napoléon I<sup>er</sup>, il devint chef d'escadron au 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs (1812), eut la jambe fracassée à la bataille de la Moskowa, fit encore la campagne d'Allemagne et devint aide de camp du maréchal prince de Wagram (Berthier). La Restauration se l'attacha par de nombreux faveurs. Colonel de chasseurs et commandeur de la Légion d'honneur en 1821, il fut bientôt promu au grade de maréchal de camp. En mars 1823, il fut plus spécialement attaché à la personne du roi comme gentilhomme de la Chambre; puis il prit le commandement d'une subdivision de la 11<sup>e</sup> division militaire. Il commanda aussi une brigade de cavalerie au camp de Lunéville, et fut chargé (1826, de l'inspection générale du 5<sup>e</sup> arrondissement de cavalerie.

Le marquis de La Bourdonnaye, qui avait été nommé membre du Conseil général du Morbihan en 1820, fut élu député du 3<sup>e</sup> arrondissement de ce département (Pontivy) le 17 novembre 1827, et réélu le 23 juin 1830; il prit place à la Chambre sur les bancs du centre droit et vota généralement avec la fraction politique qui suivait l'inspiration de M. de Martignac. Pendant les années 1828 et 1829, il intervint assez fréquemment dans les débats sur les questions militaires, et porta plusieurs fois la parole sur le budget de la guerre, sur les dispositions concernant l'état des officiers, les pensions militaires, les remotes, les haras, etc.

A l'époque des ordonnances de juillet 1830, la Bourdonnaye se trouvait à Saint-Cloud, en raison de son service, comme gentilhomme de la chambre; le 30, il reçut ordre de Charles X de se rendre à Paris auprès de M. de Mortemart, nommé la veille président du Conseil des ministres. Il fut arrêté près du pont de Grenelle par les postes avancés de l'insurrection populaire, conduit à l'Hôtel-de-Ville, gardé à vue pendant quelques heures, puis relâché par la « Commission provisoire ».

Il parvint alors à sortir de Paris, rejoignit la cour à Rambouillet, le 2 août, et revint, le lendemain assister à l'ouverture de la session de la Chambre des députés. Dans la séance du 7, il protesta contre ce qu'il appela « la violation du pacte social », et fut un des 33 députés qui votèrent contre la Charte. Néanmoins il resta à son poste de député, défendit les ministres de Charles X, combattit (16 mars 1831) la proposition Baude, relative à l'exclusion de la branche aînée des Bourbons, la repoussant comme « inutile et injuste à beaucoup d'égards et sans autorité pour l'avenir », monta à la tribune le 16 avril pour parler en faveur des officiers de la garde royale non assermentés et déclara, à ce propos, n'avoir prêté serment à la nouvelle royauté que pour obéir à un devoir rigoureux.

Les électeurs n'imposèrent plus ce devoir à M. de la Bourdonnaye que le 4 novembre 1837 : il reentra alors à la Chambre, comme député du 4<sup>e</sup> collège du Morbihan (Lorient) avec 129 voix sur 221 votants et 310 inscrits. Il fut encore réélu le 2 mars 1839, et le 9 juillet 1842. Porté sur sa demande au cadre de réforme comme officier général, il reprit sa place à la droite de la Chambre, et vota constamment avec les légitimistes contre le gouvernement. Il se prononça, notamment, contre l'adresse de 1839, amendée favorablement au ministre Molé.

**BOURDONNAYE-MONTLUC** (CHARLES-OLIVIER-

YVIER-MARIE-SEVERE, COMTE DE LA), député de 1823 à 1830, né à Bruz (Ille-et-Vilaine), le 25 septembre 1766, mort au château de Laillo (Ille-et-Vilaine), le 19 décembre 1839, émigra sous la Révolution, et combattit à l'armée des princes. Nommé après la seconde Restauration, colonel lieutenant de roi de la place de Lorient, il se présenta, le 7 mars 1823, pour remplacer à la Chambre, dans le 4<sup>e</sup> arrondissement électoral d'Ille-et-Vilaine (Redon), Jouselin-Delahaye, décédé. Il fut élu, puis réélu dans la même circonscription le 25 février 1821, et le 17 novembre 1827, à la presque unanimité des suffrages. Une biographie du temps lui consacre ces lignes : « M. Sévère de la Bourdonnaye prend rarement la parole, mais quand il est à la tribune, il y défend vigoureusement les intérêts de ses anciens compagnons d'armes, qui sont par trop délaissés depuis onze ans, et dont plusieurs sont morts dans la misère, sous le règne du roi pour qui ils avaient versé leur sang. Ah! si Charles X le savait! »

Légitimiste, le comte de la Bourdonnaye-Montluc vota jusqu'au bout pour le gouvernement de la Restauration. La révolution de 1830 le rendit à la vie privée. — Il avait été admis à la retraite comme colonel, le 21 décembre 1828.

**BOURÉE** (NICOLAS-PROSPER), sénateur du second Empire, né à Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais), le 26 mars 1811, mort le 9 juillet 1886, était issu d'une ancienne famille de magistrats au Parlement de Bourgogne. Il fit son droit et entra au ministère des Affaires étrangères en 1836; puis il suivit la carrière, devint en 1840 consul à Beyrouth, en 1846 consul général à la même résidence, en 1851 il était chargé d'affaires au Maroc et, comme tel, après le bombardement de la ville de Salé par le capitaine de Gueydon, il imposait aux autorités de Tanger les satisfactions réclamées par la France. Ministre en Chine (1852), chargé de missions d'exploration dans la Turquie en 1853 et 1854, il eut part à d'importantes négociations en vue de la guerre de Crimée, et stipula même, en 1855, comme ministre à Téhéran, le concours offensif et défensif du shah de Perse pour le cas où la guerre contre la Russie serait portée en Asie. Plus tard, il s'acquitta avec succès d'une autre mission en Allemagne, relative à la guerre d'Italie. Après la conclusion de la paix de Villafranca, il devint ministre en Grèce (1860), et occupa ce poste au moment de l'établissement de la dynastie danoise qui remplaça le roi Othon sur le trône. Il négocia encore diverses conventions avec le Portugal, où il représenta la France en 1864, avant d'être envoyé comme ambassadeur à Constantinople (1866). Le rôle de M. Bourée auprès du sultan Abd-ul-Aziz ne fut pas sans importance : il le poussa dans la voie des réformes, et obtint de lui, non seulement sa présence à l'Exposition universelle de 1867, à Paris, mais aussi un traité en vertu duquel les Français avaient le droit d'acquérir des propriétés dans l'empire ottoman. Grand officier de la Légion d'honneur, du 15 août 1861, M. Bourée fut le dernier sénateur nommé par l'Empire; le décret est daté du 20 juin 1870. Il a été admis à la retraite, comme ambassadeur, le 21 janvier 1872. — Son fils, qui est entré à son tour dans la carrière diplomatique, où il s'est distingué, occupe aujourd'hui le poste d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Belgique.